



France



Liste de prix EIA 2022/2

en vigueur à partir de 01.04.2022

Veuillez garder cela à l'esprit :

EIA = prix de détail recommandé par pièce/mètre, TVA comprise

IDC Klaassen International
Distribution & Consulting oHG
Am Brambusch 22
44536 Lünen
Allemagne

Main Office :
Phone: +49 (0) 231-98 60 285
Fax: +49 (0) 231-98 60 482
E-Mail: idx.idc-klaassen.com
Internet: www.idc-klaassen.com
www.canor-audio.de/fr



[Dealer search click here](#)

Cette offre est susceptible d'être modifiée. La liste des prix et les prix qu'elle contient peuvent être modifiés à tout moment. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications aux spécifications du produit dans le cadre de développements ultérieurs sans préavis. Sauf erreurs et fautes d'impression.



INTEGRATED AMPLIFIER

ITEM #	EAN CODE	MODEL	COLOR	DESCRIPTION PERFORMANCE LINE	RETAIL VAT IN
C101001	8588008161166	AI 1.20	Black	Integrated solid-state amplifier in pure class A	€ 7.149,00
C101002	8588008161111	AI 1.20	Silver		



Output Power : 2 x 50 w in 4 Ohm / 2 x 30 w in 8 Ohm
 Analogue Inputs : 5 x RCA
 Dimensions : 435 x 170 x 485 mm
 Weight : 28 kg

ITEM #	EAN CODE	MODEL	COLOR	DESCRIPTION PERFORMANCE LINE	RETAIL VAT IN
C101003	8588008161067	AI 1.10	Black	Integrated tube amplifier in class A	€ 7.149,00
C101004	8588008161012	AI 1.10	Silver		



Output Power : 2 x 40 w in 4 and 8 Ohm - Ultralinear
 Output Power : 2 x 20 w in 4 and 8 Ohm - Triode
 Tubes : 1 x 12AX7, 2 x 12AT7, 4 x KT88
 Analogue Inputs : 5 x RCA
 Dimensions : 435 x 170 x 485 mm
 Weight : 26 kg

ITEM #	EAN CODE	MODEL	COLOR	DESCRIPTION PREMIUM LINE	RETAIL VAT IN
C101005	8588008161265	AI 2.10	Black	Hybrid integrated amplifier	€ 3.849,00
C101006	8588008161210	AI 2.10	Silver	Hybrid integrated amplifier	



Output Power : 2 x 150 w in 4 Ohm
 Analogue Inputs : 4 x RCA / 2 x XLR
 Tubes : 2 x 6922 EH
 Dimensions : 435 x 120 x 405 mm
 Weight : 15 kg

PHONOSTAGE

ITEM #	EAN CODE	MODEL	COLOR	DESCRIPTION PERFORMANCE LINE	RETAIL VAT IN
C101101	8588008161562	PH 1.10	Black	Tube phono stage for MM and MC cartridges	€ 5.999,00
C101102	8588008161517	PH 1.10	Silver		



Analogue Inputs : 1 x RCA (MC) / 1 x RCA (MM)
 Analogue Outputs : 1 x RCA / 1 x XLR
 Tubes : 8 x 6922 EH, 1 x 6CA4EH
 Dimensions : 435 x 170 x 485 mm

ITEM #	EAN CODE	MODEL	COLOR	DESCRIPTION PREMIUM LINE	RETAIL VAT IN
C101103	8588008161661	PH 2.10	Black	Tube phono stage for MM and MC cartridges	€ 3.849,00
C101104	8588008161616	PH 2.10	Silver		



Analogue Inputs : 2 x RCA
 Analogue Outputs : 1 x RCA
 Tubes : 2 x 12AX7 und 2 x 12AT7
 Dimensions : 435 x 120 x 405 mm
 Weight : 17 kg

CD PLAYER WITH DAC

ITEM #	EAN CODE	MODEL	COLOR	DESCRIPTION PERFORMANCE LINE	RETAIL VAT IN
C102001	8588008161364	CD 1.10	Black	Tube cd player with DAC	€ 5.499,00
C102002	8588008161319	CD 1.10	Silver		



Analogue Outputs : 1 x RCA / 1 x XLR
 Digital Inputs : 1 x USB / 1 x Optical / 1 x Digital RCA
 Digital Outputs : 1 x Optical / 1 x Digital RCA
 Tubes : 2 x 12AX7, 2 x 6922, 1 x 6CA4
 Dimensions : 435 x 170 x 420 mm
 Weight : 15 kg

ITEM #	EAN CODE	MODEL	COLOR	DESCRIPTION PREMIUM LINE	RETAIL VAT IN
C102003	8588008161463	CD 2.10	Black	Tube cd player with AK4490 32-bit DAC	€ 3.849,00
C102004	8588008161418	CD 2.10	Silver		



Analogue Outputs : 1 x RCA / 1 x XLR
 Digital Inputs : 1 x USB / 1 x Optical / 1 x Digital RCA
 Digital Outputs : 1 x Optical / 1 x Digital RCA
 Tubes : 4 x 6922
 Dimensions : 435 x 120 x 405 mm
 Weight : 12 kg

Tube D/A Converter

ITEM #	EAN CODE	MODEL	COLOR	DESCRIPTION PREMIUM LINE	RETAIL VAT IN
C103001	8588009048060	DAC 2.10	Black	DAC met analogue tube-based output	€ 3.849,00
C103002	8588009048015	DAC 2.10	Silver		



pre-production picture

Analogue Outputs : 1 x RCA / 2x XLR
 Digital Inputs: 1 x USB 2:0 / 1 x Optical / 1 x Digital RCA
 Digital outputs: 1 x Optical / 1 x Digital RCA
 Tubes : 4 x 6922
 Dimensions : 435 x 120 x 405 mm
 Weight : 11 kg

Disponible à partir de début mai 2022

Pre-Amplifier

ITEM #	EAN CODE	MODEL	COLOR	DESCRIPTION REFERENCE LINE	RETAIL VAT IN
C104001	8588008161869	Hyperion P1	Black	Tube preamplifier, class-A	€ 12.000,00
C104002	8588008161814		Silver		



Analog Outputs : XLR / RCA - 2 x Trigger
 Analog Inputs :4 x XLR, 5x RCA (1 x preout)
 Tubes: 4x 6922, 2x 6H30PI
 Dimensions : 450 x 190 x 465 mm
 Weight : 35 kg

Disponible à partir de début juin 2022

Mono-Power Amplifier

ITEM #	EAN CODE	MODEL	COLOR	DESCRIPTION REFERENCE LINE	RETAIL VAT IN
C105001	8588008161760	Virtus M	Black	Tube power amplifier (monoblock), class-A	€ 14.200,00
C105002	8588008161715		Silver		



Output Power 1 x 110W /8 OHM ultra linear
 1 x 55W / 4,8 Ohm Triode
 Analog Inputs: 1 x XLR
 Tubes : 4x KT150, 2x ECC82, 1x 12AX7
 Dimension : 450 x 190 x 465 mm
 Weight : 40kg

Disponible à partir de début juin 2022

Accessories

ITEM #	MODEL	COLOR	DESCRIPTION	RETAIL VAT IN
CRCS	alle models	black	Remote control metal - small	€ 219,00
CKT88H	AI1.10		KT 88 EH - precisely selected, tested and paired quad of vacuum tubes for AI 1.10	€ 399,00



Conditions générales de vente d'IDC Klaassen International Distribution und Consulting oHG.

§ 1 Généralités – Objet et champs d'application

Les présentes conditions générales de vente ("CGV") s'appliquent à toutes les accords présents et futurs avec les entrepreneurs. Par entrepreneurs, au sens des présentes conditions générales, on entend des personnes physiques ou morales ou des sociétés de personnes juridiquement compétentes avec lesquelles une relation commerciale est établie et qui exercent une activité professionnelle commerciale ou indépendante. Par clients, au sens des présentes conditions générales, on entend des entrepreneurs. Toute CGV divergente, contradictoire ou complémentaire, même connue, ne peut être comprise dans le contrat sans accord préalablement défini et convenu par écrit concernant son application.

§ 2 Conclusion d'un accord

Nos offres sont sans engagement. Les modifications techniques et les changements de forme, de couleur et/ou de poids sont autorisés dans les limites du raisonnable. En commandant des produits, le client s'engage de manière contraignante à l'achat desdits produits commandés. Nous nous réservons le droit d'accepter l'offre de la commande dans un délai de deux semaines après réception. La validation de la commande peut être préalablement transmise par écrit, ou implicite lors de la livraison des produits au client. Le contrat est souscrit sous réserve de livraison correcte et dans les délais prescrits par notre fournisseur. Cette condition est exclusive, puisque la responsabilité de la non-livraison ne peut nous être imputée, notamment lors de la conclusion d'un contrat de réapprovisionnement correspondant. Le client est informé immédiatement en cas d'indisponibilité des produits, et se voit octroyer une compensation financière immédiate. Un délai de livraison sera respecté au mieux de nos possibilités mais ne sera jamais contraignant. Dès le délai dépassé, un délai supplémentaire de 4 semaines s'applique comme convenu, qui doit être notifié au client par écrit.

§ 3 Réserve de propriété

Nous restons propriétaires des produits jusqu'à ce que toutes les actions relatives à un contrat de vente aient été réglées. Le client s'engage à prendre soin des produits. Dans le cas où des contrôles de garantie et des inspections sont nécessaires, le client s'engage à les effectuer sur une base régulière et à ses propres frais. Le client s'engage à nous informer immédiatement si des tiers entrent en contact avec les produits, par exemple en cas de saisie. Le client doit également signaler immédiatement tout dommage ou toute destruction des produits. Le client s'engage à nous informer immédiatement si les produits sont confiés à des tiers ou si le client déménage. Nous nous réservons le droit de résilier le contrat et de réclamer les produits si le client se comporte de manière contraire au contrat, notamment en cas de retard de paiement ou de violation d'une obligation conformément à l'article 3, paragraphe 2 et à l'article 3, paragraphe 3 des présentes CGV. Le client est autorisé à revendre les produits dans le cadre d'opérations commerciales normales. Il nous cède par la présente toutes les créances résultant de la vente à des tiers à hauteur du montant de la facture. Nous prenons en charge la cession. Après la cession, le client a le droit de recouvrer la créance. Nous nous réservons le droit de recouvrer nous-mêmes la créance dès que le client ne remplit pas correctement ses obligations de paiement et est en retard de paiement.

§ 4 Règlement

Le prix d'achat proposé est contraignant. Le prix d'achat doit être considéré comme un prix net, auquel le client s'engage à ajouter la TVA légale. Après réception des produits, le client s'engage à payer le prix applicable dans un délai de 14 jours. À l'issue de cette période, le client sera considéré en retard de paiement. Le client est redevable d'un taux d'intérêt de 8 % supérieur au taux d'intérêt de base avec un minimum de 10 % p.a. Nous nous réservons le droit de prouver et de réclamer des dommages et intérêts plus élevés en cas de retard de paiement. En cas de retard de paiement, toutes les autres factures non encore échues seront immédiatement redevables. Le client n'a droit à un crédit qu'en cas de reconventions acceptées ou reconnues par nous. Le client ne peut exercer son droit de rétention que si sa demande reconventionnelle repose sur le même contrat.

§ 5 Transfert de risque

Le risque de dommages accidentels ou de détérioration accidentelle des produits est transféré avec les produits à l'acheteur. S'ils sont expédiés, le risque est considéré comme transféré dès la livraison des produits à l'entreprise de transport, au transitaire ou à la personne ou institution responsable de l'expédition des produits. Le transfert est considéré comme effectif même si l'acheteur accuse bonne réception de la livraison des marchandises en retard.

§ 6 Garantie

Si les produits sont défectueux, nous nous engageons à proposer, à notre discrétion, un produit corrigé ou de remplacement. Si la correction ne suffit pas, le client peut, en principe, selon son propre choix, demander une réduction du règlement (rabais) ou une suspension du contrat (annulation). S'il n'est dérogé au contrat que de manière limitée, notamment s'il n'y a qu'un manquement mineur, le client n'a pas le droit de résilier le contrat. Le client s'engage à nous signaler par écrit les manquements évidents dans un délai de deux semaines après réception des produits, faute de quoi le droit à la garantie est nul. Pour respecter le délai, il suffit d'envoyer la notification en temps utile. La charge de la preuve pour toutes les réclamations, en particulier en ce qui concerne les manquements à proprement parler, le moment où ils ont été constatés et la présentation de la réclamation dans les délais, incombe entièrement au client. Si, en raison d'un manquement de droit ou de fait, le client choisit de se retirer du contrat, si un produit amélioré ne lui suffit pas, il ne peut plus demander de dommages et intérêts pour ledit manquement. Si le client opte pour un produit de remplacement après une correction insuffisante du produit, le produit reste chez le client, si cela lui convient. L'indemnisation sera limitée à la différence entre le prix d'achat et la valeur des produits défectueux. Cela ne s'applique pas si nous avons dû provoquer la rupture du contrat pour acte de malveillance. La période de garantie est d'un an à compter de la livraison des produits. Cette disposition ne s'applique pas si le client ne nous a pas informé des défauts en temps voulu (§ 6 alinéa 3 des présentes CGV). En principe, seule la description du produit par le fabricant doit être prise en compte pour la définition de l'état des produits. Les déclarations, éloges ou publicités du fabricant ne constituent pas une description contractuelle du produit. Le client ne reçoit de notre part aucune garantie au sens juridique du terme. Les garanties du fabricant restent d'application sans préjudice.

§ 7 Limitations de responsabilité

En cas de violation des obligations due à une négligence légère, notre responsabilité reste limitée aux dommages moyens prévisibles et directs propres au contrat, selon la nature du produit. Aucune responsabilité ne peut nous être imputée en cas de violation d'obligations contractuelles non essentielles due à une négligence légère. Les limitations de responsabilité définies ci-dessus ne s'appliquent pas aux réclamations du client fondées sur la responsabilité du fait des produits. En outre, les limitations de responsabilité ne s'appliquent pas en cas de dommages physiques, d'atteinte à la santé ou de décès du client, dont nous serions tenus pour responsables. Les réclamations de dommages et intérêts du client pour cause de manquement sont d'application un an à compter de la livraison des produits. Cela ne s'applique pas si nous pouvons être accusés d'acte de malveillance. Toute obligation de compensation au-delà de ce qui précède est exclue, quel que soit le fondement juridique de la demande d'indemnisation. Cela s'applique en particulier aux réclamations de dommages et intérêts fondées sur tout manquement au moment de la conclusion du contrat, sur d'autres manquements aux obligations ou sur des demandes pénales de réparation de dommages matériels conformément à l'article 823 du Code Civil allemand. Dans la mesure où les réclamations de dommages et intérêts à notre encontre sont exclues ou limitées, cela s'applique également à la responsabilité personnelle en matière de dommages et intérêts de nos représentants légaux, de notre personnel, de nos employés, de nos salariés, de nos représentants et de nos suppléants.

§ 8 Dispositions finales

Le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable. Les dispositions de la Convention de Vienne relative aux contrats de vente internationale de marchandises sont expressément exclues. Si le client est un commerçant, une personne morale de droit public ou un organisme de droit public, seul le tribunal du lieu de notre siège social est compétent pour tout litige portant sur le présent contrat. Il en va de même si le client ne dispose pas d'un lieu de juridiction générale en Allemagne ou si le lieu de domicile ou de résidence habituelle est inconnu au moment du dépôt de la plainte. Si certaines dispositions du contrat avec le client, y compris les présentes CGV, sont ou deviennent totalement ou partiellement invalides, les autres dispositions ne sont pas affectées. Ces dispositions totalement ou partiellement invalides doivent être remplacées par des dispositions dont les conséquences économiques se rapprochent au mieux des dispositions invalides.

IDC Klaassen International Distribution & Consulting oHG

Am Brambusch 22

44536 Lünen

Allemagne